



## ORDONNANCE 1333-O.34

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 5 février 2019, l'ordonnance 1333-O.34 visant à modifier la signalisation routière comme suit :

- ajouter avant la traverse piétonne située sur le boulevard Henri-Bourassa Est, à l'intersection sud-est de la rue Renaude-Lapointe, un panneau signalant une traverse piétonne sur le terre-plein et un autre du côté opposé en avancé;
- remplacer trois panneaux d'arrêt de l'intersection des avenues Chénier et Saint-Donat par des panneaux de plus grande dimension;
- interdire les virages en U de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, sur l'avenue Chénier à l'intersection du boulevard Joseph-Renaud;
- interdire le stationnement d'une longueur de huit mètres du côté sud de l'entrée située sur le boulevard Ray-Lawson, entre le 6e Croissant et la voie non nommée;
- ajouter un panneau d'arrêt sur la rue du Parcours, à l'intersection du boulevard Ray-Lawson, avec un annoncé permanent à 50 mètres sur chacun des côtés de cette rue, ainsi que sur son terre-plein, en plus d'un panneau temporaire annonçant la nouvelle signalisation, en maintenant le panneau d'arrêt à la rue Grenache;
- installer en permanence trois balises et un dos d'âne permanent sur la Promenade des Riverains.

Et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, article 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 6 février 2019.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement substitut